



Le risque de transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Les trois principaux dangers consécutifs à un accident de transport de matières dangereuses sont l'explosion, l'incendie et la pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.

Ce type d'accident peut avoir des conséquences aussi bien sur l'homme que sur les biens et sur l'environnement.

Le risque TMD est présent sur l'ensemble du territoire de Brest métropole mais il est plus particulièrement lié aux infrastructures suivantes :

- > réseau routier, notamment les routes nationales (RN 12 et RN 165)
- > voies ferrées
- > canalisations de transport de gaz
- > port de Brest

Mesures de prévention mises en œuvre :

- > réglementation sur les travaux à proximité des canalisations
- > réglementations spécifiques relatives au transport de matières dangereuses par la route, par voies ferrées ou par voie maritime
- > règlement intérieur du port de Brest

Les bons réflexes en cas d'accident :

- > éviter un sur-accident : s'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir vous-même. Ne pas fumer
- > alerter les secours (18 ou 112) en précisant : le lieu exact de l'accident, le moyen de transport en cause, la présence éventuelle de victimes, les phénomènes constatés (feu, explosion, fuite...), le code danger et le code matière.
- > respecter les consignes qui sont données par les services de secours
- > Si un nuage toxique vient vers vous :
 - ne pas rester dans l'axe du vent et du nuage
 - se mettre à l'abri rapidement dans le bâtiment le plus proche
 - se laver en cas d'irritation et se changer si possible

Publications

Le DICRIM

Juin 2017

∨ TÉLÉCHARGER
(3,30MO)

► [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **06 novembre 2018**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

Personnaliser